

Afrique

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge**

Band (Jahr): - **(1972)**

PDF erstellt am: **10.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

I. OPÉRATIONS

Afrique

En 1972, le CICR a maintenu ses deux délégations régionales à Yaoundé et Addis-Abéba — qui couvrent respectivement les pays d'Afrique occidentale et centrale, et ceux d'Afrique orientale — alors que les questions relatives à l'Afrique du Nord, à l'Afrique australe et aux territoires portugais d'Afrique étaient traitées directement par le siège central à Genève.

A la fin de février, M. Georges Hoffmann, délégué général du CICR pour l'Afrique, s'est rendu au Soudan, afin d'assister à la conférence pour les secours et la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés dans les trois provinces du Sud, qui se tenait alors à Khartoum.

En avril, il a effectué une mission en Afrique australe. Il s'est rendu tout d'abord dans le sud-ouest africain, où il a visité la Croix-Rouge locale. Il a continué ensuite sur la Rhodésie, où il a entrepris une série de visites de lieux de détention.

En août, M. Hoffmann a été remplacé au poste de délégué général du CICR pour l'Afrique par M. Jacques Moreillon. Celui-ci a entrepris, du 15 septembre au 15 octobre, une mission qui l'a conduit dans les sept pays suivants : Cameroun, Côte d'Ivoire, Ethiopie, Ghana, Libéria, Sénégal et Sierra Leone. Il s'agissait, d'une part, de se présenter aux autorités gouvernementales et aux dirigeants des Sociétés nationales de la Croix-Rouge des pays précités et, d'autre part, de visiter les deux délégations régionales d'Addis-Abéba et de Yaoundé. En novembre, M. Moreillon s'est rendu au Portugal.

Enfin, aux mois de mars et d'avril, le CICR a envoyé deux juristes dans 13 pays africains, dans un double but : informer les Gouvernements respectifs des travaux du CICR sur la réaffirmation et le développement du droit international humanitaire et obtenir qu'ils délèguent des représentants à la seconde session de la Conférence d'experts gouvernementaux ¹.

¹ Pour plus de détails, voir p. 111 du présent Rapport.

Afrique occidentale et centrale

DÉLÉGATION RÉGIONALE DU CICR EN AFRIQUE OCCIDENTALE ET CENTRALE

La délégation régionale du CICR en Afrique occidentale et centrale comprend deux délégués. En août 1972, M. René Weber a pris la relève de M. André Tschiffeli, alors que M. Ulrich Bédert est resté à son poste.

Les délégués régionaux ont poursuivi leurs contacts avec les Gouvernements et les Sociétés nationales de la Croix-Rouge, reconnues ou en voie de formation, d'Afrique occidentale. C'est ainsi qu'ils se sont rendus, parfois à plusieurs reprises, dans 17 pays : Cameroun, République populaire du Congo, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Gambie, Ghana, Haute-Volta, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Tchad, Togo, Zaïre. Dans tous ces pays, ils se sont efforcés de promouvoir la diffusion des quatre Conventions de Genève de 1949 et des principes de la Croix-Rouge auprès des forces armées et de la jeunesse. Dans trois d'entre eux — Cameroun, Gabon, Sénégal — ils ont organisé, en étroite collaboration avec la Société nationale, des tournées de conférences sur le CICR et le mouvement de la Croix-Rouge. Enfin, dans 5 pays — Cameroun, République populaire du Congo, Gambie, Sierra Leone et République du Zaïre — ils ont visité des personnes détenues.

Cameroun

Campagne d'information: Durant le deuxième trimestre de 1972, M. Bédert a entrepris une campagne d'information, qui l'a conduit dans une quarantaine de localités du Cameroun. En collaboration avec les comités locaux de la Croix-Rouge, il a présenté, dans chacune d'elles, des conférences sur le CICR et le mouvement de la Croix-Rouge.

Contacts: Au cours de sa mission en Afrique, M. Moreillon, délégué général, s'est rendu à Yaoundé, siège de la délégation régionale du CICR en Afrique occidentale et centrale, du 21 au

24 septembre. Outre les dirigeants de la Croix-Rouge camerounaise, il a rencontré à cette occasion les ministres de l'Education nationale, de la Justice, des Affaires étrangères, le secrétaire général à la Présidence de la République, ainsi que des représentants des ministères de la Santé et des Forces armées. Les entretiens ont notamment porté sur la participation du Cameroun au développement du droit humanitaire et l'information de ses forces armées dans ce domaine.

Visite d'un lieu de détention: En novembre, M. Weber a obtenu l'autorisation des autorités camerounaises de visiter les prisonniers de droit commun ainsi que ceux détenus pour des délits ou motifs d'ordre politique à la prison centrale de Kondengui, près de Yaoundé. Le délégué régional a remis au médecin en charge de la prison un lot de médicaments, envoyés par le CICR en faveur des détenus.

République populaire du Congo

Prisonniers militaires portugais: Le 7 juin, un hélicoptère portugais, venant de Cabinda, tombait aux mains des autorités congolaises à Banga, à 75 km de Pointe-Noire. Peu après le Gouvernement portugais priait le CICR d'intervenir en faveur des deux militaires qui se trouvaient à bord de l'appareil. M. Bédert a entrepris les démarches habituelles dans le cadre des Conventions de Genève.

Côte d'Ivoire

Le délégué général du CICR pour l'Afrique, accompagné de M. Weber, a séjourné à Abidjan du 28 septembre au 3 octobre. Outre les dirigeants de la Croix-Rouge de Côte d'Ivoire, M. Moreillon a été reçu par le président de la République, M. Félix Houphouët-Boigny, les ministres des Forces armées et Services civiques, de la Santé et des Services publics, ainsi que des représentants du ministère de l'Education. Au cours de ces entretiens, il a notamment été question de la diffusion des Conventions de Genève et des

principes de la Croix-Rouge auprès des forces armées et de la jeunesse.

Dahomey

M. Bédert s'est rendu à Cotonou du 22 au 30 novembre et le 7 décembre. A cette occasion, il a eu une série d'entretiens avec les autorités compétentes concernant la diffusion des principes de la Croix-Rouge et des Conventions de Genève auprès des forces armées et de la jeunesse. Il a notamment été reçu par M. le Commandant Kerekou Mathieu, président de la République, qui a donné son accord pour la visite de lieux de détention durant le premier semestre de 1973. Enfin, il a pris contact avec les dirigeants de la Société nationale.

Gabon

Campagne d'information: Du 10 au 26 juin, M. Bédert, d'entente avec la Société nationale de la Croix-Rouge en formation, a entrepris une campagne d'information au Gabon, au cours de laquelle il a tenu des conférences sur le CICR et le mouvement de la Croix-Rouge dans une dizaine de localités.

Gambie

Visite d'un lieu de détention: Du 16 au 19 octobre, M. Weber s'est rendu en Gambie, afin de prendre contact avec les autorités gouvernementales et les dirigeants de la Croix-Rouge gambienne en formation. Il a obtenu, à cette occasion, de visiter la prison centrale de Bathurst, où se trouvaient quelque 120 détenus en faveur desquels divers secours ont été remis.

A la suite de cette visite, le CICR a envoyé à la Croix-Rouge gambienne un lot de médicaments destinés aux détenus.

Ghana

Du 24 au 28 septembre, le délégué général du CICR pour l'Afrique, accompagné de M. Weber, s'est rendu à Accra, où il a pris contact avec les dirigeants de la Croix-Rouge du Ghana.

M. Moreillon a en outre été reçu par le chef de l'Etat, le colonel Y. K. Acheampong, les Commissaires à l'Education et à la Santé et le secrétaire principal au ministère des Affaires étrangères. Les principaux sujets abordés ont été l'assistance du CICR aux personnes détenues pour des délits ou motifs d'ordre politique, ainsi que la diffusion des Conventions de Genève et des principes de la Croix-Rouge auprès des forces armées et de la jeunesse.

Haute-Volta

Assistance à la Société nationale: A l'occasion d'une visite qu'il a faite du 16 au 23 décembre en Haute-Volta afin de prendre contact avec les autorités gouvernementales et la Croix-Rouge voltaïque, M. Bédert a remis la somme de 5500 francs à cette dernière pour soutenir ses activités.

Libéria

Accompagné de M. Weber, le délégué général du CICR pour l'Afrique a séjourné à Monrovia du 8 au 11 octobre. Outre les dirigeants de la Croix-Rouge du Libéria, M. Moreillon a été reçu par le président de la République, le D'William R. Tolbert Jr., les ministres des Affaires étrangères, de la Défense nationale et de l'Education. Au cours de ces entretiens, il a notamment été question de l'assistance du CICR aux personnes détenues et de la diffusion des Conventions de Genève et des principes de la Croix-Rouge auprès des forces armées et de la jeunesse.

En novembre, le CICR a envoyé par avion à l'adresse de la Croix-Rouge du Libéria à Monrovia un lot de médicaments, destinés aux lieux de détention dans ce pays.

Niger

Assistance en faveur de réfugiés: A la suite d'une visite effectuée par M. Bédert aux autorités et à la Croix-Rouge du Niger, du 8 au 16 décembre, le CICR a remis à cette dernière la somme de 4000 francs pour l'achat de vivres en faveur des réfugiés à Bilma. Il lui a en outre fait don de 2500 francs à titre d'assistance.

Sénégal

Campagne d'information: Du 12 au 21 janvier, M. Tschiffeli a effectué une mission d'information au Sénégal, au cours de laquelle il a visité quatre comités locaux de la Croix-Rouge et a donné des conférences sur le CICR et ses activités à Dakar, Kaolak, Saint-Louis et Thiez.

Contacts: Le délégué général du CICR pour l'Afrique, accompagné de M. Weber, s'est rendu à Dakar du 12 au 15 octobre. M. Moreillon a pris contact avec M. Rito Alcantara, président de la Croix-Rouge sénégalaise et vice-président de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge. Il a en outre été reçu par les ministres des Affaires étrangères, de la Santé et de l'Education nationale, un représentant du ministère de la Défense, le secrétaire général de la présidence de la République et le Premier président de la Cour suprême. Les entretiens ont porté principalement sur la diffusion des Conventions de Genève et des principes de la Croix-Rouge auprès des forces armées et de la jeunesse. Enfin, le délégué général a rencontré un représentant du PAIGC (Parti africain pour l'indépendance de la Guinée et du Cap Vert).

Assistance médicale au PAIGC: A la fin de 1972, le CICR a attribué la somme de 30 000 francs pour une assistance en médicaments à l'hôpital de Zuiguinchor, au Sénégal, où sont soignés des blessés du conflit avec le Portugal. Ces médicaments ont été remis à cet hôpital, dépendant du service de santé du PAIGC, par M. Bédert, délégué régional, au cours d'une mission qu'il a effectuée au Sénégal du 23 au 28 décembre.

Sierra Leone

Le délégué général du CICR, accompagné de M. Weber, s'est rendu à Freetown du 3 au 8 octobre. M. Moreillon a eu divers contacts avec les dirigeants de la Croix-Rouge de Sierra Leone. En outre, il a été reçu, sur le plan gouvernemental, par le président de la République, le D' Siaka Stevens, de même que par les ministres des Affaires étrangères, des Affaires sociales, de l'Information,

de l'Education et un représentant du ministère de la Santé. Les principaux sujets abordés ont été l'assistance du CICR aux personnes détenues pour des délits ou motifs d'ordre politique.

Visite d'un lieu de détention: M. Weber est retourné en Sierra Leone du 20 octobre au 1^{er} novembre. Il s'est rendu à la « Pademba Road Prison », à Freetown, et a remis au ministère de la Santé un lot de médicaments envoyés par le CICR en faveur des détenus, avec lesquels, contrairement à l'habitude, le délégué n'a pu s'entretenir sans témoin.

Tchad

M. Bédert a effectué une mission au Tchad du 3 au 4 avril, au cours de laquelle il a eu divers contacts avec les autorités ainsi qu'avec le comité provisoire de la Croix-Rouge tchadienne en formation. Le délégué régional a également saisi l'occasion de son passage à Fort-Lamy pour présenter une conférence et des films sur le CICR et le mouvement de la Croix-Rouge au Centre culturel tchadien.

Assistance médicale: A la fin de l'année, le CICR a octroyé la somme de 30 000 francs pour une aide en médicaments au Tchad.

Togo

Assistance à la Société nationale: Du 30 novembre au 6 décembre, M. Bédert a effectué une mission au Togo, au cours de laquelle il a remis la somme de 2000 francs à la Croix-Rouge togolaise pour soutenir ses activités.

République du Zaïre

Prisonniers militaire portugais: Du 1^{er} au 6 mai, M. Tschiffeli s'est rendu au Zaïre, où il a pris contact avec les dirigeants de la Société nationale en formation, ainsi qu'avec les autorités gouvernementales et le GRAE (Gouvernement révolutionnaire de l'Angola en exil). Comme les années précédentes, le délégué régional du CICR a reçu l'autorisation de visiter les neuf prisonniers militaires

portugais internés dans ce pays. Ceux-ci, toutefois, avaient été transférés de Kinkuzu à Kinshasa.

Le 6 décembre, le GRAE informait le CICR qu'il avait décidé de libérer deux des neuf prisonniers militaires portugais et qu'il les tenait à disposition du CICR à Kinshasa. Celui-ci dépêcha sur place M. Weber auquel les prisonniers furent remis officiellement le 13 décembre. Alors que l'un d'entre eux était conduit directement par route jusqu'à Noqui, à la frontière avec l'Angola, et remis aux autorités portugaises, le second s'envolait pour Lisbonne via Genève. A son escale à Genève, il fut accueilli par le délégué général pour l'Afrique et par M. Tschiffeli, qui l'avait visité à diverses reprises au camp de Kinkuzu, ainsi que par un représentant de la mission permanente du Portugal à Genève.

Réfugiés burundais et angolais: M. Bédert a effectué une mission au Zaïre, du 5 au 7 septembre et du 30 septembre au 5 octobre, aux fins de s'informer de la situation, d'une part, des réfugiés burundais concentrés dans la région de Bukavu, d'autre part, des réfugiés angolais installés dans la province du Bas-Zaïre. C'est ainsi qu'il a eu des entretiens avec des représentants de la Croix-Rouge de la République du Zaïre, du Haut Commissariat pour les réfugiés et diverses autres organisations ainsi que le GRAE.

A la fin de 1972, le CICR a octroyé la somme de 50 000 francs pour une aide en médicaments et en véhicules sanitaires au service de santé du GRAE en faveur des réfugiés angolais au Zaïre.

Afrique orientale

DÉLÉGATION RÉGIONALE DU CICR EN AFRIQUE ORIENTALE

En cours d'année, MM. Roger Santschy et René Weber ont été remplacés à leurs postes de délégués régionaux en Afrique orientale respectivement par MM. Frank Schmidt et François de Rougemont.

A l'instar de leurs collègues en Afrique occidentale et centrale, les délégués régionaux en Afrique orientale se sont efforcés de

développer leurs contacts avec les Gouvernements et les Sociétés nationales d'Afrique orientale. A cet effet, ils se sont rendus dans 14 pays : Botswana, Burundi, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Ile Maurice, Ouganda, Rwanda, Soudan, Swaziland, Tanzanie et Zambie. Dans tous ces pays, ils ont attiré l'attention de leurs interlocuteurs sur le rôle du CICR et l'importance de la diffusion des Conventions de Genève. Enfin, dans deux d'entre eux — Rwanda et Zambie — ils ont visité des personnes détenues.

Burundi

A la suite de la tentative de coup d'Etat à Bujumbura, le 29 avril, et des troubles qui s'ensuivirent, le CICR a offert ses services au Gouvernement du Burundi en vue de venir en aide aux victimes des événements. Le Gouvernement du Burundi ayant accepté son offre, le CICR dépêchait sur place, à la mi-mai, ses deux délégués régionaux en Afrique orientale, MM. Weber et de Rougemont, et un délégué-médecin. Se joignait à eux un agent de liaison de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

Dès leur arrivée à Bujumbura, les délégués du CICR prirent contact avec les autorités gouvernementales et la Croix-Rouge du Burundi. D'entente avec cette dernière, ils proposèrent aux autorités d'envoyer une équipe médicale du CICR dans le sud du pays, où se trouvaient alors la majorité des victimes, parmi lesquelles de nombreux blessés et malades dispersés dans la brousse. Afin d'examiner la situation et de dresser un état des besoins, le délégué-médecin du CICR obtint de se rendre au sud le 30 mai, à bord d'un hélicoptère mis à disposition par les autorités gouvernementales.

Dans l'intervalle, le président de la Croix-Rouge du Burundi, de même que l'agent de liaison de la Ligue, étaient venus à Genève. Sur la base des renseignements ainsi réunis, la Ligue avait lancé, le 26 mai, à la demande du CICR et de la Croix-Rouge du Burundi, un appel à plusieurs Sociétés nationales pour solliciter leur aide sous forme de fonds et de secours matériels.

En outre, le 23 mai, le Président du CICR avait demandé au Président de la République du Burundi d'accorder son appui aux délégués du CICR dans l'accomplissement de leur mission d'assistance et de protection.

Toutefois, les recommandations présentées par les délégués du CICR et de la Ligue pour l'envoi d'une équipe médicale dans les régions sinistrées ne devaient pas être retenues par le Gouvernement du Burundi. Dans ces circonstances, le délégué-médecin du CICR regagna Genève le 14 juin. Notons qu'au cours de son séjour à Bujumbura il avait visité plusieurs réfugiés malades auxquels des médicaments avaient été remis, ainsi que l'hôpital de la capitale et un orphelinat.

Plusieurs Sociétés nationales ayant annoncé, à la suite de l'appel de la Ligue, des dons comprenant du plasma sanguin, des médicaments, du matériel de pansement, des vivres, des vêtements et des couvertures, le CICR, en collaboration avec la Croix-Rouge du Burundi et la Ligue, n'en poursuivit pas moins ses efforts en vue d'assurer la distribution de ces secours à la population civile des régions sinistrées. A cet effet, il envoya à Bujumbura, le 21 juin, M. André Beaud, chef du Service des secours.

Sitôt les laissez-passer obtenus, MM. Beaud et de Rougemont se rendirent par la route au sud du pays, où, en compagnie d'un représentant de la Société nationale, ils visitèrent les principaux centres. A leur retour dans la capitale, ils proposèrent un programme d'assistance qui devait permettre aux secouristes de la Croix-Rouge du Burundi, formés et entraînés par un technicien de la Ligue, d'apporter l'aide dont les victimes, en majorité des femmes et des enfants, avaient manifestement le plus grand besoin.

Les autorités ayant donné leur agrément pour ce projet d'action de la Croix-Rouge, qui devait s'intégrer dans le plan national de secours, un nouvel appel international, faisant suite à celui du 26 mai, était lancé le 4 juillet par la Ligue, à la demande du CICR. A la même époque, celui-ci dépêchait sur place une équipe de secours, comprenant un médecin, un spécialiste en transports et un administrateur.

C'est ainsi que les délégués du CICR et de la Ligue coordonnaient leurs préparatifs avec l'action de « Caritas », des « Catholic Relief Services » et des représentants des agences spécialisées des Nations Unies. Grâce aux achats prévus sur le marché local, aux envois déjà reçus de plusieurs Sociétés nationales et aux moyens de transport loués à Bujumbura, un premier convoi était prêt à partir. Cinq équipes de la Croix-Rouge du Burundi étaient

à disposition pour assurer la distribution des secours avec l'aide des délégués venus de Genève. Mais le Gouvernement n'estima pas possible que les représentants du CICR et de la Ligue assistent aux distributions ainsi organisées et se rendent compte par eux-mêmes de l'utilisation des dons reçus. Dans ces conditions, le CICR jugea préférable de suspendre son action de secours, et ses délégués quittèrent le Burundi à fin juillet.

La Ligue, de son côté, maintenait un agent de liaison auprès de la Société nationale. Le président de la Croix-Rouge du Burundi ayant proposé à la Ligue, au début d'août, une action de secours conjointe, le CICR a décidé de transmettre la responsabilité de cette action à la Ligue le 17 août.

Ethiopie

Le délégué général du CICR pour l'Afrique s'est rendu à Addis Abéba du 15 au 21 septembre, aux fins de visiter le siège de la délégation régionale du CICR en Afrique orientale et de prendre contact avec les autorités et la Croix-Rouge éthiopiennes. Outre les dirigeants de cette Société, M. Moreillon a été reçu par le ministre des Affaires étrangères et M. Aberra Jembere, ministre d'Etat auprès du Premier ministre et secrétaire général honoraire de la Croix-Rouge éthiopienne. Il a également eu des entretiens avec le secrétaire général de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) et le sous-secrétaire général pour les Affaires politiques.

Kenya

Au cours de la mission qu'il a effectuée du 15 au 22 octobre au Kenya — afin de se présenter aux autorités gouvernementales et aux dirigeants de la Société nationale en tant que nouveau délégué régional — M. Schmidt a organisé, en collaboration avec le représentant du Haut Commissariat pour les Réfugiés à Nairobi, le rapatriement au Mozambique de deux ressortissants portugais réfugiés au Kenya.

Lesotho

Assistance à la Société nationale: Du 18 au 23 décembre, M. de Rougemont s'est rendu au Lesotho afin de prendre contact

avec les autorités gouvernementales et la Société nationale. A cette occasion, il a remis la somme de 5000 francs à la Croix-Rouge du Lesotho en vue de soutenir ses activités.

Madagascar

Assistance à la Société nationale: A la suite des émeutes qui se sont produites à la mi-décembre à Madagascar, en particulier dans la province de Tamatave, le CICR a remis 10 000 francs à la Croix-Rouge de la République malgache pour son action en faveur des victimes. M. de Rougemont avait effectué une visite dans ce pays du 14 novembre au 9 décembre, au cours de laquelle il avait eu l'occasion d'apprécier les activités déployées par la Société nationale dans l'ensemble du pays.

Ouganda

Au cours du second semestre de l'année 1972, le Gouvernement ougandais décrétait l'expulsion de tous les résidents non ougandais d'origine asiatique. Afin de venir en aide à ceux d'entre eux qui étaient apatrides ou de nationalité indéterminée et qui, par conséquent, ne disposaient pas de pièces d'identité sur lesquelles apposer le visa d'un éventuel pays d'accueil, le CICR proposa au Gouvernement ougandais, le 10 octobre, l'utilisation du « titre de voyage du CICR ».

Ce document, d'une validité de trois mois, permet en effet à une personne sans pièces d'identité de se rendre dans un pays d'immigration, lequel lui fournit à son arrivée les documents nécessaires à son installation. Le « titre de voyage » est alors retourné au CICR.

Dans le cadre des négociations générales au sujet des Asiatiques qui se déroulèrent entre les Nations Unies et le Gouvernement ougandais, il fut constaté que les documents CICR étaient les mieux adaptés à cette situation particulière. Le CICR, dont le délégué régional, M. Schmidt, était arrivé entre-temps à Kampala, fut alors prié de prendre les mesures nécessaires pour que de tels documents fussent délivrés aux personnes intéressées. C'est ainsi que, durant la dernière semaine d'octobre, quatre spécialistes de l'Agence centrale de recherches quittèrent Genève pour l'Ouganda.

Ils travaillèrent en étroite collaboration avec les délégués du Comité intergouvernemental pour les migrations européennes (CIME) et ceux des Nations Unies, ces deux organismes étant chargés d'organiser le départ de ces personnes vers des pays d'accueil.

Du 25 octobre au 9 novembre, les cinq délégués du CICR délivrèrent 2950 titres de voyage à 4200 personnes, leur permettant ainsi de partir dans le délai fixé par les autorités du pays. Ils participèrent également à l'installation et à l'administration de « centres de départ des Nations Unies », qui accueillirent, pendant trois jours, quelque 600 Asiatiques en instance de départ. En collaboration avec le délégué de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge à Kampala, ils se préoccupèrent particulièrement des personnes handicapées, hospitalisées ou détenues, leur facilitant les formalités de départ.

L'opération d'évacuation prit fin le 10 novembre. M. Schmidt resta toutefois encore quelques jours sur place, afin de délivrer les documents de voyage nécessaires à un petit nombre d'Asiatiques apatrides se trouvant encore dans le pays.

Rwanda

Visites de lieux de détention: Une mission du CICR, composée de deux délégués régionaux, MM. Weber et de Rougemont, et d'un délégué-médecin s'est rendue au Rwanda du 30 avril au 5 mai. M. Weber a tout d'abord introduit M. de Rougemont auprès de divers ministères ainsi que des dirigeants de la Société nationale en formation. L'équipe du CICR a ensuite visité la prison de Ruhengeri, où des médicaments et des articles de toilette ont été remis aux détenus.

M. de Rougemont a effectué une mission dans ce pays du 24 septembre au 22 octobre, au cours de laquelle il a obtenu de se rendre dans tous les lieux de détention dépendant du Service de l'administration pénitentiaire, soit les onze prisons suivantes: Kigali, Nyanza, Butare, Gikongoro, Byumba, Kibungo, Cyangugu, Ruhengeri, Gisenyi, Kubuye et Gitarama. Dans ces divers établissements, le délégué régional du CICR a vu au total plus de 2000 détenus — dont quelque 70 pour des délits ou motifs d'ordre politique — avec lesquels il a reçu l'autorisation de s'entretenir sans témoin.

A la suite de ces visites, le CICR a attribué la somme de 75 000 francs pour une aide, principalement dans le domaine sanitaire, et en collaboration avec la Croix-Rouge du Rwanda, aux onze prisons précitées.

Réfugiés burundais: Dans le cadre de l'action du CICR au Burundi ¹, M. de Rougemont s'est rendu à deux reprises au Rwanda, du 22 au 24 et du 27 au 30 juillet, afin de se renseigner sur la situation des réfugiés du Burundi.

Dans le même but, M. Bédert a effectué une mission dans ce pays du 23 au 30 septembre, à l'occasion de laquelle il a visité le camp de réfugiés de Rilima, situé à 80 km de Kigali, à proximité de la frontière avec le Burundi. A cette époque, le camp abritait 3000 réfugiés burundais (contre 5000 environ à la fin de 1972), secourus par la Croix-Rouge du Rwanda assistée de délégués de la Ligue des Sociétés de la Croix-Rouge.

En octobre, le CICR a envoyé par avion à Kigali du petit matériel chirurgical, destiné à la Croix-Rouge du Rwanda pour ses dispensaires dans le camp de réfugiés de Rilima. A la fin de 1972, il a de plus remis à la Ligue la somme de 10 000 francs en faveur de ces derniers.

Soudan

Le 6 décembre 1971, un avion civil soudanais s'écrasait au sud du pays et, le lendemain matin, les passagers survivants entraient en contact avec des représentants du mouvement de libération des Anya-Nyas. Le 20 décembre, la « Southern Sudan Association » à Londres s'adressait au CICR et lui demandait d'agir comme intermédiaire en vue du transfert des passagers survivants, environ une trentaine, aux représentants des autorités de Khartoum.

Le CICR dépêchait alors M. Santschy à Kampala, où résidait un représentant de ce mouvement. Simultanément, M. Weber partait pour Khartoum, puis se rendait au sud du pays, à Juba et à Mundri (province d'Equatoria) afin de prendre contact avec les autorités soudanaises intéressées.

¹ Cf. p. 13 du présent Rapport.

Les communications avec les responsables des Anyas-Nyas sur le terrain se révélèrent particulièrement difficiles et les deux délégués régionaux du CICR demeurèrent à leurs postes respectifs durant plusieurs semaines. Au début de février 1972, toutefois — les passagers survivants ayant été libérés et étant arrivés par leurs propres moyens à Mundri — le CICR décida de mettre un terme à son action.

Assistance aux personnes déplacées: Peu après les événements susmentionnés, des négociations avaient lieu à Addis-Abéba entre le Gouvernement de Khartoum et l'Any-Nya qui mettaient un terme aux troubles dans le sud du pays.

Parallèlement, le Gouvernement soudanais organisait à Khartoum, du 21 au 23 février, une conférence pour les secours et la réinstallation des personnes déplacées et des réfugiés dans les provinces du sud. Sur l'invitation du Gouvernement et du Croissant-Rouge soudanais, le délégué général pour l'Afrique, M. Hoffmann, ainsi que M. Weber, représentèrent le CICR.

Par la suite, M. Weber est retourné à deux reprises au Soudan : du 27 au 29 mai et du 5 au 13 août, afin de s'informer de la distribution des 306 tonnes de lait en poudre, don de la Communauté économique européenne, envoyées par le CICR à Port-Soudan en août de l'année précédente. Le délégué régional constata que, conformément au programme établi d'entente avec les autorités et le Croissant-Rouge soudanais¹, les vivres étaient en train d'être distribués à la population nécessiteuse de « Red Sea Hills », de Tokar et du delta de Baraka, de même qu'aux personnes déplacées dans les trois provinces méridionales de Bhar-El-Ghazal, du Haut-Nil et d'Equatoria.

Lors de sa dernière mission au Soudan, en août, M. Weber était accompagné de M. Schmidt, qu'il a introduit auprès des dirigeants de la Société nationale ainsi que des différents ministères soudanais.

A la mi-novembre, le CICR a effectué par bateau, à destination de Port-Soudan, un nouvel envoi de 2635 tonnes de farine, don de

¹ Cf. Rapport d'activité 1971, pp. 9 et 10.

la Communauté économique européenne, adressé au Croissant-Rouge soudanais.

Swaziland

Assistance à la Société nationale: M. de Rougemont a rendu visite aux autorités gouvernementales et à la Croix-Rouge du Swaziland en formation du 11 au 16 décembre. Il a remis à cette dernière la somme de 5000 francs pour l'encourager dans ses activités.

Zambie

Prisonniers portugais: Le 2 mars, un avion portugais en provenance de Tete, au Mozambique, était contraint d'atterrir en Zambie pour des raisons techniques. L'appareil était saisi et les trois occupants arrêtés par les autorités zambiennes. Le 17 mars, le Gouvernement portugais demandait l'intervention du CICR, qui envoyait M. Weber en Zambie.

Dès son arrivée à Lusaka, le 21 mars, le délégué régional prit contact avec les autorités zambiennes pour leur proposer d'échanger les trois ressortissants portugais contre deux ressortissants zambiens détenus au Mozambique par les autorités portugaises depuis février 1971. Les autorités zambiennes acceptèrent cette proposition et M. Weber fut autorisé à visiter les trois ressortissants portugais, le 27 mars et le 6 avril.

Le président de la République du Malawi ayant offert ses bons offices pour que l'échange ait lieu dans son pays, le délégué régional se rendit à Blantyre afin de mettre au point les modalités de l'opération avec les autorités du Malawi et l'ambassade du Portugal.

Enfin, il partit pour Tete, où il s'entretint sans témoin avec les deux détenus zambiens avant de les convoier jusqu'à Blantyre, le 11 avril. Le même jour arrivaient au Malawi les trois ressortissants portugais, accompagnés par le Haut-Commissaire de la Zambie au Malawi. La cérémonie officielle d'échange eut lieu à Blantyre le 12 avril.

Contacts: M. Schmidt s'est rendu à Lusaka du 27 novembre au 7 décembre, aux fins de se présenter et d'établir de premiers

contacts avec les autorités et la Croix-Rouge zambiennes. Il a également eu des entretiens avec des représentants de divers mouvements de libération africains.

Afrique australe et territoires portugais d'Afrique

Rhodésie

Visites de lieux de détention: Avec l'accord du « Minister of Justice and Law and Order », deux séries de visites de lieux de détention ont eu lieu en Rhodésie en 1972. La première, effectuée par M. Hoffmann et un délégué-médecin, à la fin d'avril, la seconde par M. Santschy, délégué-général adjoint, du 18 novembre au 29 décembre. Les délégués du CICR se sont rendus dans cinq établissements — soit les prisons de Salisbury, Marandellas, Gwelo, Wha Wha et Gonakudzingwa — où se trouvaient les personnes détenues « under the Emergency Regulations ». Lors de la seconde série, le nombre de détenus s'élevait à 90. Les délégués du CICR ont eu la possibilité de s'entretenir sans témoin avec les détenus, en faveur desquels divers secours ont été remis. Comme de coutume, les rapports de visite ont été transmis par le CICR aux autorités détentrices.

Afrique du Sud

En avril, M. Hoffmann a effectué une mission en Afrique du Sud. Après avoir pris contact avec la Croix-Rouge sud-africaine à Johannesburg, il s'est rendu dans le sud-ouest africain. Cette visite avait pour but le développement de la Croix-Rouge locale, surtout la formation des Africains dans le domaine des premiers secours. Le délégué général du CICR pour l'Afrique a saisi l'occasion de son séjour en Afrique du Sud pour y avoir également divers entretiens avec les autorités gouvernementales.

Territoires portugais d'Afrique

Du 19 au 22 novembre, M. Moreillon, accompagné de M. Santschy, s'est rendu à Lisbonne, afin de prendre contact avec les autorités

et la Croix-Rouge portugaises. Il s'agissait, d'une part, de se présenter à celles-ci en qualité de nouveau délégué général du CICR pour l'Afrique et, d'autre part, d'obtenir l'autorisation de visiter les lieux de détention au Mozambique.

Mozambique

Visites de lieux de détention: Le Gouvernement portugais ayant donné son accord pour la visite des lieux de détention au Mozambique, M. Santschy a effectué une mission dans ce pays du 26 novembre au 17 décembre. Il a visité onze prisons — à Machava, Ponta Mahone, Nampula, Porto Amelia, Ibo, Tete (2), Vila Cabral, Beira, Quelimane et Nicoadala — dans lesquelles il a vu au total quelque 1780 détenus politiques. Il a pu s'entretenir sans témoin avec les détenus de son choix, en faveur desquels divers secours ont été remis. Comme de coutume, les rapports de visite ont été transmis par le CICR aux autorités détentrices.

Amérique latine

En 1972, le CICR a maintenu sa délégation régionale permanente à Caracas. M. Eddi Leemann, délégué régional pour l'Amérique centrale et les Caraïbes, est demeuré à son poste tout au long de l'année, alors que M. Jacques Moreillon, délégué régional pour l'Amérique du Sud, a quitté le sien à la fin du premier semestre, étant appelé à d'autres fonctions au siège du CICR à Genève.

Pour réaliser le programme de visites prévu pour 1972 dans les pays d'Amérique du Sud, le CICR a envoyé en mission sur ce continent, durant le second semestre, M. Robert Gaillard-Moret, délégué. En septembre, celui-ci fut rejoint par le D^r Roland Marti, médecin-chef du CICR.

Enfin, M. Serge Nessi, délégué général du CICR pour l'Amérique latine, a effectué, en février puis en octobre, deux missions, qui l'ont conduit dans différents pays d'Amérique centrale, d'Amérique du Sud et des Caraïbes.

Au total, les délégués du CICR se sont rendus, en 1972, souvent à plusieurs reprises, dans 20 pays d'Amérique latine, soit: Argen-